

Liste des pièces à fournir pour une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (en 3 exemplaires)

- l'imprimé type de demande d'AOT du Domaine Public Maritime
- Préciser le n° de la parcelle adjacente si celle faisant l'objet de la demande, n'est pas cadastrée.
- un plan cadastral de la parcelle avec la localisation précise du projet.
- un relevé de propriété ou matrice cadastrale de la parcelle concernant le bâti.
- un extrait de la matrice cadastrale de la parcelle concernant le terrain
- **un Plan de masse (Échelle 1/200 ou 1/500)**
- **une Notice descriptive de l'opération**
- **Le budget prévisionnel de l'opération**
- **Photo de l'emplacement**
- les statuts ainsi que la composition du bureau (si c'est une association)
- les comptes d'activités annuelle de l'association (si c'est une association)
- un extrait Kbis (si c'est une entreprise)

L'ensemble du dossier doit être envoyé à l'adresse suivante :

**Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
DEAL – SPEB – Unité Littoral
Pointe de Jaham
B.P. 7212
97274 SCHOELCHER**

Conformément à l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques pour les titres d'occupation du DPM, les AOT pour activités économiques sont dorénavant soumises à publicité préalable et à mise en concurrence.